



Parc national  
de la Guadeloupe



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Saint-Claude , le 13 février 2023

## Lancement des travaux de restauration du site de Pointe Allègre-Nogent

Le Parc national, le Conseil départemental et la ville de Sainte-Rose lancent les travaux de restauration écologique de la Pointe Allègre-Nogent, ce lundi 13 février. Ce vaste plan de restauration d'un montant de 278 000 € vise à rétablir les fonctionnalités écologiques de cette zone humide : refuge et nourrissage pour les oiseaux d'eau et migrateurs, développement de la faune aquatique, etc.

La Pointe-Allègre-Nogent est un site classé d'intérêt écologique et patrimonial pour sa faune aquatique et ses oiseaux d'eau. Pourtant, il est fortement impacté par la présence d'espèces invasives telles que la jacinthe d'eau, la laitue l'eau et le typha domingensis. Il est nécessaire de les éradiquer afin d'améliorer l'état écologique du cours d'eau. La qualité de l'eau a été classée médiocre par le dernier Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Construit en collaboration avec les associations locales, ce projet s'inscrit dans la convention d'application de la charte que le Parc national de la Guadeloupe a signé avec la ville de Sainte-Rose.

Les travaux de restauration du site de Pointe Allègre-Nogent débutent ce lundi 13 février 2023 par l'extraction des jacinthes et laitues d'eau durant une semaine. Ils se poursuivront en avril par la coupe des typhas. Les plantes extraites seront stockées dans des bennes entreposées sur les terrains du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental, propriétaires de la zone, afin d'éviter leur dissémination dans le milieu. Après séchage, elles seront transférées pour une valorisation éventuelle ou une mise en déchetterie.

Le projet est financé dans le cadre du plan France relance par le Ministère de la Transition écologique et solidaire via le projet « Opération coup de poing » et par l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Parc national de la Guadeloupe  
Montéran - 97120 Saint-Claude



Le Parc national de la Guadeloupe et les membres du comité de pilotage du projet s'excusent auprès des riverains pour la gêne occasionnée par ce chantier.

### Contacts Presse :

Parc national de la Guadeloupe

Lynda Obydol

Tél : +590 590 41 55 50

Port.:+590 690 37 29 89

[lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr)

## A propos du Parc national

Créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe est un territoire et un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère sont reconnus comme exceptionnels, ce qui justifie la mise en place d'une protection et d'une gestion pour garantir leur pérennité pour les générations futures. Le Parc national de la Guadeloupe est composé :

- De « **cœurs** » terrestre et marin qui bénéficient d'une protection renforcée via une réglementation spécifique ;
- D'une « **aire maritime adjacente** » qui exprime également des orientations de développement durable ;
- D'une « **aire d'adhésion** » qui comprend 20 communes signataires de la charte de territoire du Parc ; cette aire constitue un territoire en solidarité écologique avec les cœurs, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser son développement durable, avec l'appui du Parc.

Approuvée en conseil d'Etat par décret n°2014-48 du 21 janvier 2014, la charte du Parc national de la Guadeloupe définit le projet du territoire pour quinze ans. Elle concerne à la fois le cœur, l'aire maritime adjacente et une aire d'adhésion réunissant les communes qui souscrivent à ce projet collectif en faveur du développement du territoire, d'un mode de vie harmonieux et durable.

Des conventions d'application triennales permettent de planifier la mise en œuvre concrète des orientations, des mesures de protection, valorisation et développement durable et plus particulièrement des engagements pris par les communes.

Le Parc national est détenteur de plusieurs labels, dont :

- **Réserve de biosphère**, dans le cadre du Programme Man & Biosphere de l'UNESCO ; en 2023, le Parc national célèbre les 30 ans de ce label en Guadeloupe ;
- **Liste verte** de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) ;
- **Site Ramsar** dans le cadre de la convention internationale sur les zones humides d'importance internationale ;
- **Charte européenne du Tourisme durable** dans et autour des espaces protégés.

